

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22 juin 2012 – n° 15  
120055

**PROPOSITION DE VERSEMENTS COMPLEMENTAIRES DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA M.J.C. "LOUISE MICHEL"**

La M.J.C. "Louise Michel" de l'Orme a été placée en règlement judiciaire le 26 janvier 2012 avec une période d'observation de 6 mois et un examen du plan de redressement par le Tribunal de Grande Instance d'Epinal le 24 mai 2012.

Dans cette perspective, le Maire de Saint-Dié-des-Vosges a adressé, en date du 21 mai 2012, un courrier au mandataire-judiciaire lui rappelant que "la Ville, souhaitant le maintien et le développement des activités socio-culturelles, sportives et d'encadrement des jeunes assurées par la M.J.C. depuis des décennies, a, en 2011, une nouvelle fois, montré son engagement concret en ce sens en anticipant des versements très conséquents pour assurer la trésorerie nécessaire à la poursuite normale des activités de la M.J.C."

Dans ce même courrier, il a été demandé au mandataire-judiciaire de bien vouloir transmettre à nos services, dans les meilleurs délais, les courriers du Conseil Général des Vosges et du Conseil Régional de Lorraine tenant les mêmes engagements financiers de principe que ceux que la ville est prête à contracter immédiatement à l'égard de la M.J.C.

Le Tribunal de Grande Instance d'Epinal a placé l'Association en règlement judiciaire depuis le 26 janvier 2012 ; une période supplémentaire de 4 mois a été obtenue le 24 mai 2012, avec une audience le 28 juin 2012 pour vérifier que l'éventuel plan de continuation élaboré par la M.J.C. soit pérenne et que les plans de redressement et de trésorerie soient validés par le Tribunal de Grande Instance d'Epinal.

Dans cette configuration, et au regard de l'intérêt communal que présente cette association oeuvrant dans l'accueil de loisirs et qui nécessite la poursuite de son activité,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE à la M.J.C. de l'Orme, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectif signée le 1er janvier 2007 entre la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et la M.J.C., la somme de 32 000 € en deux versements de 16 000 € chacun, en juin et en juillet 2012. Toutefois, le second versement de 16 000 € est soumis à la condition suspensive qu'une solution de reprise pérenne soit également trouvée pour le restaurant d'insertion "Les Batayolles" et que l'association s'inscrive, sur présentation de documents ad hoc, tel le plan d'apurement de leur dette, dans une démarche de réorganisation de ses activités lui permettant un assainissement à long terme de ses finances.

- ABONDE la ligne de crédit correspondant au Contrat Enfance Jeunesse, actuellement en cours d'élaboration entre la C.A.F. et la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, à concurrence de 39 000 €, sur présentation des justificatifs de dépenses, et ceci afin de permettre le fonctionnement des activités financées dans le cadre de ce contrat jusqu'au 31 décembre 2012.

- SOLLICITE du Conseil Général des Vosges une subvention complémentaire de 20 000 € afin d'assurer l'équilibre financier des Batayolles et la pérennité de l'existence de ce chantier d'insertion dans ce quartier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme

Le Maire,



Christian PIERRET

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 22 juin 2012

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 32

Procurations..... 3

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY (procuration à O.Caspary au point n°1), Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA (procuration à J.L.Bourdon du point n°1 au n°3) et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Antoine SEARA à Christian PIERRET  
Gilberte BELEY à Lovely CHRETIEN  
Catherine SAINT-DIZIER à Sébastien ROCHOTTE

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----

